



Commission des Seniors de la
Fédération Wallonie-Bruxelles



Procès-verbal de la réunion du CA du 15 février 2022

Approuvé

Présents :

<i>Annie Sabbatini</i>	<i>FGTB. - C.I.W. des Pensionnés et Pré-pensionnés</i>
<i>Carine Wastiels</i>	<i>C2S</i>
<i>Coraline Dubois</i>	<i>Entr'Âges</i>
<i>Evelyne Herreman</i>	<i>Fédération indépendante des Seniors</i>
<i>François Verhulst</i>	<i>Entr'Âges</i>
<i>Henry Maillard</i>	<i>Aînés du cdH</i>
<i>Maryvonne Flahaut</i>	<i>CIEP - Aînés du MOC</i>

Excusés :

<i>André Reyland</i>	<i>Enéo</i>
<i>Andrée Förster</i>	<i>Fédération indépendante des Seniors</i>
<i>Anne Marie Balthasart</i>	<i>Aînés ECOLO</i>
<i>Christiane Ophals</i>	<i>Enéo</i>
<i>Corinne Rosier</i>	<i>Âgo</i>
<i>Ermelinde Malcotte</i>	<i>Espace Seniors</i>
<i>Etienne Vanderroost</i>	<i>Aînés du cdH</i>
<i>Jean-Marie Amand</i>	<i>C2S</i>
<i>Patrick Feltesse</i>	<i>CIEP - Aînés du MOC</i>
<i>Philippe Buchet</i>	<i>FGTB. - C.I.W. des Pensionnés et Pré-pensionnés</i>
<i>Philippe Defeyt</i>	<i>Aînés ECOLO</i>
<i>Pierre Boucher</i>	<i>Seniors MR</i>
<i>Sylvain Etchegaray</i>	<i>Âgo</i>

Absents : /

Invités : *Kiriaki Karpitsaris - Secrétaire administrative*

1. Approbation du PV du 16 novembre 2021

Le PV du 16 novembre 2021 est approuvé sans modification.

François Verhulst profite du présent point pour rappeler qu'il ne faut pas perdre de vue la proposition de Monsieur Baptiste De Reymaeker (Cabinet de Madame Linard) de mise en place d'un colloque sur l'âgeisme au Parlement de la FWB.

2. Rapport d'activités 2021

Le rapport d'activités 2021 a été adressé à tous les membres du CA avec l'Ordre du Jour de la présente réunion en date du 8 février 2022.

Le rapport est repris titre par titre afin que chacun des membres de la CAS présent puisse faire part de ses observations, remarques et propositions de corrections.

Les modifications suivantes apportées :

-  Page 7 : membres de la CAS : les Seniors MR sont à rajouter
-  Page 22 § 2 : remplacer « a mis en place » par « a favorisé la mise en place »

Le rapport d'activités est corrigé en séance et sera soumis au CA et à l'AG du 15 mars 2022 pour approbation avant envoi à la FWB pour le 31 mars 2022.

3. Recrutement secrétaire

Anne Marie Balthasart et la secrétaire administrative font le point sur le recrutement.

L'offre d'emploi a été publiée sur le site du Forem en date du 11 janvier 2022 et a été clôturée le 31 janvier : la CAS a reçu 84 candidatures.

Une première sélection de 24 candidats a été faite sur base des CV et lettres de motivations (orthographe et expérience/bagage professionnel).

Un bureau « recrutement » s'est tenu le mardi 8 février 2022 afin de faire une sélection parmi les 24 candidats retenus. 14 candidats ont été sélectionnés pour passer un test écrit, à distance.

Le 8 février, les 14 candidats ainsi retenus ont été invités à renvoyer par mail un travail pour le vendredi 11 février 2022 à 16h30 au plus tard avec la consigne suivante : « *Créer une fiche) de présentation de la "Coordination des Associations de Seniors", asbl, à destination d'un public qui ne connaît pas du tout la C.A.S.* ». Ce travail devait être renvoyé sous format word.

Le but de ce travail était de voir la capacité des candidats à rechercher l'information, synthétiser et utiliser word.

Le 11 février à 16h30, 9 candidats avaient renvoyé une production et 1 candidate avec retiré sa candidature.

Le 14 février un nouveau bureau « recrutement » s'est réuni afin d'analyser les productions et effectuer une nouvelle sélection en vue des entretiens oraux : 5 candidats ont été retenus.

Les entretiens oraux auront lieux au siège de la CAS le mercredi 16 février 2022 de 10h30 à 14h30.

Anne Marie signale aux membres qu'elle entend demander diverses informations aux candidats lors de l'entretien oral, notamment la raison de leur candidature pour un emploi mi-temps. La secrétaire administrative suggère d'interroger les candidats également sur leur connaissance en comptabilité. La réponse pourrait avoir un impact sur les finances de la CAS dans la mesure où un appel à un comptable extérieur a un coût et que ce coût dépendra de sa charge de travail : s'il n'a que les opérations de clôture à effectuer ou s'il doit faire tout l'encodage.

La/le candidat(e) retenu(e) sera invité le jeudi 24 février 2022 pour la signature de son contrat en présence d'Anne Marie Balthasart et aura une après-midi de formation avec la secrétaire sortante.

4. Divers

a) Brochures CAS 2021

Anne Marie Balthasart explique aux membres de la CAS le problème rencontré avec la livraison des brochures 2021.

La livraison devait avoir lieu le 11 janvier 2022, mais celle-ci a été refusée par la Maison du Hainaut.

Des informations obtenues de Jean-François MOULIN en charge de la production de la brochure, celles-ci ont été livrées le 12 janvier 2022 et le bon de livraison signé.

Les brochures ont finalement été retrouvées. Elles avaient été livrées au CPAS de Charleroi.

L'imprimeur a indiqué sur le bon de livraison l'adresse du siège social de la CAS, mais a pensé bien faire en rectifiant le nom du destinataire « CAS Charleroi » par « CPAS Charleroi »

Anne Marie Balthasart et la secrétaire administrative iront rechercher les brochures le 16 février dès après les entretiens oraux des candidats.

b) Cotisations 2021 - 2022

Le secrétaire signale aux membres présents que l'appel à cotisation annuel de 75€ n'a pas été fait en 2021.

La cotisation 2021 sera donc demandée en même temps que celle pour l'année 2022, soit 150€ au lieu de 75€.

Les invitations à payer seront adressées dès après la présente réunion à chacun des membres de la CAS afin qu'il la transmette au service adéquat de son association pour paiement.

Pour la parfaite information des membres, seul le CIEP n'a pas de cotisation 2021 à payer dans la mesure où le CIEP a fait un double paiement en 2020. Son invitation à payer sera donc de 75€ pour 2022.

c) Règles de collaboration / co-signature / partenariat

Carine Wastiels rappelle un incident lors d'une demande de co-signature d'une déclaration en matière de climat des « Grands-Parents pour le Climat » en octobre 2021.

Après le refus de co-signature sans amendement de certains membres de la CAS, une forme de pression a été ressentie par les membres qui avaient proposé des modifications à la déclaration initiales.

Carine Wastiels propose que la CAS et ses membres se penchent sur des règles à mettre en place dans le cadre de demande de partenariat, de collaboration ou encore de co-signature d'un document.

Les membres de la CAS approuvent cette demande et suggèrent d'ores et déjà de tenir compte du délai imparti pour prendre position afin de savoir si la CAS dispose du temps suffisant pour émettre un avis commun à tous ses membres ou si faute de temps, elle transmet la demande à ceux-ci afin que chacun prenne la décision de signer en son nom propre.

d) Questionnements de la secrétaire sortante

La secrétaire sortante rappelle qu'elle est reprise pour la gestion journalière de la CAS dans la dernière publication au Moniteur Belge, dans le registre UBO et à la banque.

Elle s'inquiète donc des conséquences en cas de problème par la suite alors qu'elle ne sera plus en fonction à partir du 25 février 2022.

Anne Marie Balthasart explique que dès après les entretiens du 16 février, une liste de choses à faire en ce sens sera établie afin que les changements puisse intervenir et que la responsabilité de la secrétaire sortante ne soit plus engagée.

e) APE 2022

Anne Marie Balthasart fait part aux membres du CA des changements dans le cadre du subsidé APE à partir du 1^{er} janvier 2022.

La subvention n'est plus mensuelle mais trimestrielle et est en outre plus élevée. Cependant, après vérification, cette augmentation vient compenser la réduction ONSS dont bénéficiait la CAS directement sur les factures émises par le secrétariat social. Après un premier calcul rapide, il s'avère finalement qu'il y a une perte financière.

En outre, le subside trimestriel calculé pour la CAS se base sur l'emploi durant une période prédéfinie par le FOREM qui est de 2017 à 2019. Or c'est exactement durant cette période que la CAS avait, en plus de la secrétaire mi-temps, une chargée de projet à mi-temps. Le calcul se base donc sur un taux d'emploi plus élevé que ce qu'il n'est réellement avec juste une secrétaire à mi-temps. Là encore, il y a une perte financière.

Anne Marie Balthasart tâche d'avoir des éclaircissements en vue du CA et de l'AG du 15 mars prochain lors desquels le budget 2022 doit être approuvé.

f) Remerciements secrétaire

Anne Marie Balthasart et les membres présents remercient la secrétaire administrative pour le travail fourni pour la CAS durant toutes ces années.

Annexes :

-  PV du 16 novembre 2021 approuvé
-  Rapport d'activités revu par le CA – 15.02.2022